

Compte Rendu Public du

Conseil Municipal

Vendredi 8 Juillet 2016



**Approbation à l'unanimité des membres présents du Procès Verbal du Conseil Municipal du
27 Mai 2016**

1°- AFFAIRES FINANCIERES

Le Conseil Municipal a acté le principe de répartition libre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), sachant que la totalité des 503 444 € sera supportée par la Communauté de Communes des Marches du Velay pour l'année 2016.

Monsieur le Comptable de la Commune ayant formulé une demande de mise en non valeur de créances irrécouvrables du rôle de l'eau et de l'assainissement dues par un tiers afin de les apurer dans le compte de bilan du Comptable du Trésor, les membres du Conseil Municipal ont accordé l'allocation en non valeur des côtes ou produits et des frais de poursuites faites pour le recouvrement des créances à hauteur de 24.80€ pour le budget de l'Eau et 130.18€ pour le Budget Assainissement.

2°- AFFAIRES GENERALES-PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal a acté l'augmentation du temps de travail d'un agent, adjoint technique territorial titulaire, de 22/35^{ème} à 24/35^{ème} à compter du 1^{er} Août 2016. La grille des emplois a ainsi été modifiée en conséquence.

Les Membres du Conseil Municipal ont voté l'adhésion par convention au groupement de commandes proposé par le Centre de Gestion de la Haute-Loire pour la constitution d'un groupement de commandes en vue de retenir une plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Le Conseil Municipal a approuvé le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes des Marches du Velay portant sur la compétence « Participation à la SPL à constituer pour la gestion du crématorium de St Etienne Métropole ».

3°-AFFAIRES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal a approuvé le maintien du tarif de 3.09€ par repas pour les repas fournis par le Foyer Bon Secours à la cantine scolaire pour la confection et la mise à disposition des repas en liaison mixte (chaud et froid) à compter du 1^{er} septembre 2016.

Le conseil municipal a voté le maintien des tarifs de la cantine scolaire qui seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2016, comme suit :

Catégorie de repas	1 ^{er} Enfant	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} Enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} Enfant et +	3 ^{ème} enfant et +	Adultes	Adultes
	2016/2017	2015/2016	2016/2017	2015/2016	2016/2017	2015/2016	2016/2017	2015/2016
Fréquentation régulière *	3,70 €	3,70 €	3,55 €	3,55 €	3,40 €	3,40 €	/	/
Fréquentation occasionnelle	4,83 €	4,83 €	4,83 €	4,83 €	4,83 €	4,83 €	/	
Rationnaires non résidents	5,20 €	5,20 €	5,20 €	5,20 €	5,20 €	5,20 €	/	
Adultes	/		/		/		5,89 €	5,89 €
Agents de service ou stagiaires	/		/		/		3,70 €	3,70 €
* Pour bénéficier de la fréquentation régulière, les enfants devront prendre au moins 1/2 des repas servis dans le mois.								

Compte tenu de l'importance du déficit du service restauration, la Commission Scolaire est invitée à se réunir prochainement afin d'étudier une éventuelle hausse des tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2017.

4°- PATRIMOINE COMMUNAL

Le Conseil Municipal a approuvé le désherbage d'une liste d'ouvrages de la Médiathèque municipale remplissant les critères d'élimination (anciens numéros de revues, livres en mauvais état, contenu obsolète..) et leur destruction par recyclage du papier après passage au pilon.

5°- QUESTIONS DIVERSES

Un point a été fait sur les divers projets et chantiers en cours.

En ce qui concerne la réhabilitation énergétique de la Salle Polyvalente, le chantier est bien avancé. Il reste des travaux de façade, de goudronnage, des travaux de finition et de nettoyage.

Au sein du Pôle Médical, quelques travaux de finition doivent être effectués (signalétique intérieure, soucis humidité..) en quelques endroits à voir avec l'architecte.

Le Maire confirme l'arrivée du Docteur Alexis ROULLAUD le 1^{er} Septembre 2016 et de Tiffany LAURICELLA, orthophoniste, le 1^{er} Août prochain. Ainsi le Pôle Médical verra ses effectifs au complet.

Le projet de revitalisation du Centre Bourg est en cours et une subvention au titre du programme LEADER sera probablement sollicitée prochainement.

Les travaux d'aménagement de l'aire de jeux et du talus de l'Ecole Publique devraient débuter en septembre jusqu'à fin octobre 2016.

La mise en place de colonnes enterrées pour la collecte des déchets sur le territoire communal a été évoquée et doit être prochainement étudiée en commission spéciale pour le choix de leur emplacement.

Les communes auront à leur charge l'emplacement et le génie civil, la communauté de Communes Les Marches du Velay assumant la mise en place et le coût du dispositif. Les ramassages seront assurés par un véhicule approprié acquis par la Communauté de Communes.

6°- DECISIONS DU MAIRE

-Attribution Maitrise d'œuvre : Projet d'aménagement aire de jeux et talus Ecole Publique

La séance est levée à 23H05.